



AMAP Choucroute



CERNAY


Contrat de saison 2024/ 2025

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur / éleveur	Le consom'acteur
M. SIRLIN Jean-Paul	Nom, prénom
12 rue de Galtingue 68990 HEIMSBRUNN	Adresse Code postal, commune
Tel : 03 89 81 91 57	Tél Mail.....

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers dont la composition est la suivante :

Type de production	Agriculture biodynamique, certification DEMETER 
---------------------------	---

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consom'acteur compose son panier selon son souhait en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits, ni de prix. La valeur définie pour son panier sera identique pour chacun des mois de distribution.

PRODUITS	COUT UNITAIRE	NOMBRE	COUT TOTAL
Pot 1 kg	3,50€		
Seau 4 kg	13€		
Jus 1 litre	2€		
COUT TOTAL DU PANIER		€

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées ci-dessous :

Point de distribution	Conciergerie complexe sportif - rue Roger HASSENFORDER - Cernay
Durée de la saison complète	La saison commence le 10 janvier 2025 et se terminera le 07 mars 2025. Soit 3 paniers.
Durée de la saison pour le consom'acteur	La saison commence leet se terminera le 07 mars 2025. Soit paniers.
Jours de distribution	Les distributions des paniers ont lieu entre 18h00 et 18h45 , le vendredi, aux dates suivantes : o 10 janvier 2025 o 07 février 2025 o 07 mars 2025
Fréquence et nombre de paniers	Le consom'acteur coche les dates de distribution souhaitées parmi les 3 proposées ci-dessus.

